



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DÉCEMBRE 2020

**L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre**, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2020

Présents : Georges BELOU, Delphine COLLIN, Jean-Claude DAROLLES, Josianne DELTEIL, Marion ARTUS, Denis DARAN, Martine DISPANS, Thierry LACAZETTE et Jean-Claude TOR

Étaient excusés : Francis, IDRAC et Mohammed EL HAMMOUMI,

Étaient absents : Muriel ABADIE et Élisabeth RENAULT

A été nommé secrétaire : Georges BELOU

Mme Delphine COLLIN, Vice-présidente, préside la séance en l'absence de M. IDRAC, retenu en réunion avec la Préfecture. Elle accueille les membres et procède ensuite à l'appel nominal des administrateurs.

M. Georges BELOU est nommé secrétaire de séance.

# ORDRE DU JOUR

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>FONCTIONNEMENT INTERNE.....</b>	<b>3</b>
2.1	Adoption du procès-verbal de mise à disposition entre le CCAS de l'Isle-Jourdain et le CIAS de la Gascogne Toulousaine.....	3
<b>3</b>	<b>FINANCES.....</b>	<b>3</b>
3.1	Point d'information .....	3
3.2	Tarif horaire d'intervention sans prise en charge.....	3
<b>4</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>3</b>
4.1	Modification du tableau des emplois .....	3
4.2	Adhésion à Plurélya .....	4
<b>5</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>4</b>

# NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

## **1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.

## **2 FONCTIONNEMENT INTERNE**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de mise à disposition entre le CCAS de l'Isle-Jourdain et le CIAS de la Gascogne Toulousaine**

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de la vice-présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence SAAD,
- d'autoriser le président à signer le procès-verbal de mise à disposition joint en annexes de la délibération.

## **3 FINANCES**

### **3.1 Point d'information**

Présentation de l'exécution budgétaire du budget CIAS et du budget annexe SAAD au 23/11/2020.

### **3.2 Tarif horaire d'intervention sans prise en charge**

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de la vice-présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le tarif horaire de 18,39 € aux personnes remplissant les conditions susmentionnées.

## **4 RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1 Modification du tableau des emplois**

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de la vice-présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification du tableau des emplois.

## 4.2 Adhésion à Plurélya

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de la vice-présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la formule 3 à 199 € / agent de Plurélya, à compter du 01/01/2021,
- d'acter les conditions d'éligibilités indiquées ci-dessus,
- de prévoir les crédits au budget 2021.

## 5 QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Mme DELTEIL indique aux conseillers d'administration que les membres du bureau communautaire, en séance du 16/11/2020, se sont interrogés sur la prise de la compétence portage de repas en 2022 par le CIAS.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le mardi 3 mars 2020, à 18 h, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN.

La séance est levée à 18 h 05.

Ce compte-rendu a été affiché le 11/12/2020.

Le Président,

  
Francis IDRAC